

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/06/25-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 juin 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011, et notamment son article 9,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 avril 2013 portant approbation de la grille tarifaire du SUFLE pour le périmètre ex-SCEFEE,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 6 juin 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Complément à la grille tarifaire du SUFLE (périmètre ex-SCEFEE)

Le conseil d'administration approuve le complément apporté à la grille tarifaire correspondant aux formations non diplômantes du périmètre ~~ex-SCEFEE~~ du SUFLE. Ce complément est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 3 absentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 25 juin 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



TARIFS SUFLE (ex-SCEFEE)

Document complémentaire approuvé par le conseil d'administration du 25 juin 2013

| Contexte de l'inscription | Tarif en euros par étudiant et par session |
|---|--|
| Loyola University Chicago (1) | 808 |
| Academic Program in Aix (2) | 1 020 pour un cours semestriel 2 040 pour un cours annuel |
| Remise à niveau pour étudiants entrants à l'issue d'une DAP (3) | 130 |

- (1) Le SUFLE livre une prestation de formation à des étudiants inscrits à l'Université Loyola Chicago sous forme de cours d'été organisés sur trois semaines au mois de juillet (60 heures de volume horaire total de cours).
- (2) Consortium impliquant deux universités américaines (Indiana et Wisconsin-Madison) ; AMU intervient en tant que partenaire du consortium.
 Dans ce contexte, le SUFLE livre une prestation de formation de deux types :
- stages intensifs d'été sur deux ou trois semaines (tarifs validés : CEVU du 04/04/2013 puis CA du 23/04/2013)
 - cours semestriels / annuels spécifiquement aménagés pour des étudiants inscrits dans les établissements du consortium (volumes horaires hebdomadaires plus élevés que dans le cadre de cours semestriels traditionnels, soit 3 ou 4 heures par semaine au lieu d'1h30 prévue pour les ateliers habituels).
- (3) La participation à cet atelier est engagée sur recommandation de l'UFR d'accueil. Le tarif a été voulu particulièrement attractif, afin de permettre aux étudiants entrants de multiplier leurs chances de réussite dans le cursus choisi. Ce programme de remise à niveau comprend 60 heures d'enseignement réparties sur trois semaines de cours d'été.